



**DÉPÔT DES RAPPORTS FINANCIERS ET DES
RAPPORTS DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE
31 DÉCEMBRE 2024**

PRENEZ AVIS QUE, conformément aux dispositions de l'article 105.1 de la *Loi sur les cités et villes*, monsieur Benoit Grou, trésorier, déposera le rapport financier de la Ville de Mont-Tremblant pour l'exercice terminé le 31 décembre 2024 ainsi que le rapport de l'auditeur indépendant, relatifs aux compétences d'agglomération, au cours de la séance ordinaire du conseil d'agglomération qui se tiendra le **12 mai 2025**, à la salle du conseil située au 1145, rue de Saint-Jovite, à Mont-Tremblant.

PRENEZ AVIS QUE, le trésorier déposera également les mêmes rapports en regard des compétences exercées par le conseil municipal au cours de la séance ordinaire suivant immédiatement celle du conseil d'agglomération mentionnée ci-dessus.

Donné à Mont-Tremblant, ce 30 avril 2025.

Maude Picotin
Greffière adjointe